

29 - Projet «Aquarium» - Conventions de mécénat

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : La Ville de Besançon assure notamment la gestion de la Citadelle et de ses musées, la valorisation de l'ensemble des fortifications bisontines de Vauban inscrites sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, l'exploitation des divers services publics et le développement du site.

Les conventions ont pour objet de définir les conditions et modalités pratiques du soutien que différents partenaires apportent, sous forme de mécénat, au projet AQUARIUM développé par la Ville de Besançon.

L'aquarium George Bresse a été créé en 1975 et inauguré par le Maire, Jean Minjoz. L'aquarium actuel, agrandi et modernisé, a été inauguré le 1^{er} avril 1996. Trois espaces sont consacrés aux milieux humides et aux cours d'eau de notre région. Visité par 91 % des visiteurs de la Citadelle, l'aquarium de Besançon est vécu par 75 % d'entre eux comme un moment fort (enquête 2011).

Des défauts d'étanchéité sont apparus sur les bacs, le volume des bacs n'est pas adapté aux espèces que le Muséum souhaite présenter et la muséographie se limite aujourd'hui à la présentation des espèces de poissons du Doubs. Le discours scientifique est à actualiser en mettant en valeur les différents écosystèmes aquatiques de la région composés d'une faune et d'une flore très diversifiées.

Ainsi, le projet de rénovation de l'aquarium a plusieurs objectifs : le changement des plus grands aquariums, l'apport d'un milieu de vie adapté aux animaux, l'actualisation de la muséographie sur les problématiques actuelles liées aux milieux aquatiques et l'augmentation de l'attractivité pour les visiteurs.

Pour accompagner le développement du projet AQUARIUM du Muséum de la Ville de Besançon, différents mécènes ont décidé d'apporter à la Ville de Besançon un mécénat en numéraire, dans le cadre de l'article 238 bis du Code Général des Impôts.

Deux premières conventions de mécénat ont été approuvées aux conseils municipaux des 15 septembre et 7 novembre 2016 pour un montant global de 100 000 € (SMCI : 40 K€, EUROVIA : 60 K€).

Il est proposé d'approuver la signature de quatre autres conventions pour un montant global de 230 000 € avec :

- SECIP pour un montant de 100 000 € net de taxes,
- BBCI pour un montant de 55 000 € net de taxes,
- SBM TP pour un montant de 15 000 € net de taxes
- Le Groupe BONNEFOY pour un montant de 60 000 € net de taxes.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer les conventions de mécénat avec les différents partenaires.

«**M. LE MAIRE** : Ces conventions de mécénat font que cet aquarium va être totalement payé par le mécénat.

Mme Anne VIGNOT : Les deux délibérations qui suivent concernent le mécénat au bénéfice d'opérations pour la biodiversité. Nous pouvons constater que des entreprises qui dans leur activité n'ont pas la biodiversité comme objectif viennent se proposer comme mécènes et cela nous interroge.

Au moment où les ressources des collectivités sont de moins en moins importantes et au regard d'un mécénat français qui n'est pas très dynamique, le mécénat est d'actualité mais ELV appelle à une vigilance et une éthique concernant cette forme de financement. Si le mécénat doit se développer, il sera essentiel que l'on s'assure d'une adéquation entre l'éthique des entreprises et la vitrine que constitue celui-ci.

M. LE MAIRE : Je suis d'accord. Je me suis posé la question pour Répulsif, en fait ce sont des ultrasons.

Mme Anne VIGNOT : Ce ne sont pas que des ultrasons. Justement, c'est bien ça la question par rapport aux chauves-souris. C'est plutôt une entreprise qui a priori est allée chercher des solutions alternatives à la chimie, mais pour autant ce sont des entreprises qui sont amenées à piéger l'animal, etc. C'est vrai que la question peut se poser de savoir si un mécénat de ce type-là peut être complètement cohérent. Ce qui m'interroge plus c'est finalement le mécénat précédent des travaux publics et l'énergie qui vont sur le soutien d'un aquarium. Nous pouvons nous poser un certain nombre de questions. Il me semble que ce serait bien qu'on se donne une ligne de conduite pour que l'on mette en adéquation l'éthique et les objets du mécénat.

M. LE MAIRE : L'entreprise de travaux publics en question est en train de mettre en place un centre de production de produits totalement innovants en matière d'ordures ménagères je crois.

M. Christophe LIME : Le groupe communiste s'abstiendra sur ce rapport 29.

M. LE MAIRE : Le groupe communiste s'abstient, 5 abstentions. Y a-t-il d'autres abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 48
Contre : 0
Abstentions : 5

Récépissé préfectoral du 22 décembre 2016.